

non seulement trois cents patients, mais un nombre plus considérable augmentant d'année en année jusqu'à un chiffre atteignant presque un millier.

Pour se mettre en mesure de loger un aussi grand nombre de patients que le gouvernement dirigeait sur leur asile en vertu du contrat sus-mentionné, les Sœurs ont été obligées d'agrandir leur établissement. Elles l'ont fait à la demande des inspecteurs d'asiles qui déclaraient leurs édifices trop petits pour le nombre des patients internés, jusqu'au point de manquer aux règles de l'hygiène, et sur les représentations faites tant verbalement que dans les documents publics que leur asile était destiné à recevoir les aliénés de l'ouest de la province. On voit dans les rapports imprimés par ordre de la législature et par d'autres documents publics que le nombre de patients internés à St-Jean de Dieu a été porté chaque année à la connaissance des Chambres législatives; que les dites Chambres ont été appelées chaque année à voter les sommes nécessitées par l'augmentation constante des patients internés en vertu du contrat susdit; que les agrandissements nécessités par cet accroissement de population ont été chaque fois portés à la connaissance du gouvernement et de la législature avec les remarques approbatrices des inspecteurs d'asiles. On voit de plus, par l'état de la législation, qu'en beaucoup de cas, les patients étaient envoyés aux asiles avec un ordre émanant d'une autorité publique—ordre auquel les propriétaires de ces asiles étaient, d'après la loi, tenus d'obéir.

ON DEMANDE

1^o Le gouvernement de la province de Québec peut-il, sans manquer au contrat existant entre lui et les Sœurs de la Providence et sans ouvrir pour ces dernières le droit à une indemnité, retirer de l'asile St-Jean de Dieu les idiots de l'un ou de l'autre sexe et détruire par là la proportion naturelle qui a toujours existé et qui existe encore dans le dit asile dans le nombre respectif des idiots et des aliénés?—prenant pour acquis le fait bien connu que l'entretien des aliénés proprement dits coûte beaucoup plus cher que l'entretien des idiots.

2^o Les Sœurs ayant élevé, à un coût considérable, les édifices nécessaires pour recevoir et loger les patients que le gouverne-